

# News release

**Rotterdam, 26 décembre 2006** - Mittal Steel Company NV a annoncé que, le 22 décembre 2006, ThyssenKrupp AG a engagé une procédure judiciaire en référé contre Mittal Steel auprès du Tribunal de District de Rotterdam, alléguant que Mittal Steel n'a pas respecté les termes d'une Lettre d'Accord entre Mittal Steel et ThyssenKrupp, datée du 26 janvier 2006, concernant la vente à ThyssenKrupp de Dofasco Inc., le producteur sidérurgique Nord-américain.

ThyssenKrupp allègue que Mittal Steel a violé les termes de la Lettre d'Accord pour n'avoir pas obtenu d'Arcelor SA que celle-ci engage un contentieux contre la Strategic Steel Stichting, une fondation néerlandaise indépendante qui détient actuellement 89% des actions de Dofasco, afin d'obliger cette dernière à transférer les actions de Dofasco à Arcelor pour en permettre la cession à ThyssenKrupp. L'objet de l'action engagée par ThyssenKrupp est d'obtenir du Tribunal une ordonnance obligeant Mittal Steel à faire en sorte qu'Arcelor engage une procédure en référé auprès des Tribunaux néerlandais pour forcer la Stichting à restituer les actions de Dofasco à Arcelor sous une astreinte à charge de Mittal Steel de 500 000 euros par jour pour chaque jour de retard dans l'exécution de cette ordonnance. Une audience concernant la demande de ThyssenKrupp est prévue pour le 11 janvier 2007 devant le Président du Tribunal de District de Rotterdam.

« La demande de ThyssenKrupp est sans aucun fondement », a déclaré Simon Evans, directeur juridique de Mittal Steel. « Mittal Steel est très surpris et déçu que ThyssenKrupp ait engagé cette procédure judiciaire, étant donné que Mittal Steel a entrepris toutes les actions raisonnables pour honorer ses engagements au titre de la Lettre d'Accord et obtenir la dissolution de la Stichting. En outre, sur base des échanges en cours, ThyssenKrupp a connaissance du fait qu'aucune décision définitive n'a encore été prise, ni par Mittal Steel ni par Arcelor, concernant un possible contentieux contre la Stichting ». Mittal Steel continue d'étudier avec ses conseils juridiques néerlandais la possibilité d'une action judiciaire contre

la Stichting, bien que Mittal Steel ait été informé qu'une telle action aurait de faibles perspectives de réussite.

La Lettre d'Accord du 26 janvier entre Mittal Steel et ThyssenKrupp prévoit que si l'offre de Mittal Steel sur Arcelor réussissait et permettait à Mittal Steel d'exercer le contrôle opérationnel d'Arcelor « avec la possibilité de vendre Dofasco », Mittal Steel obtiendrait d'Arcelor la vente de Dofasco à ThyssenKrupp. Dans le courant des mois de mars et avril 2006, Arcelor a acquis 100% des actions de Dofasco. Le 3 avril 2006, Arcelor a transféré 89% des actions de Dofasco à la Stichting, une fondation indépendante de droit néerlandais, retirant à Arcelor la possibilité de vendre lesdites actions ou de les céder de quelque manière sans le consentement de la Stichting. Le 25 juin 2006, Mittal Steel et Arcelor sont parvenus à un accord concernant les termes d'une offre recommandée, à la suite de laquelle Mittal Steel détient désormais plus de 94% des actions d'Arcelor. Le 1<sup>er</sup> août 2006, afin de résoudre certains problèmes de concurrence aux Etats-Unis, le Département de Justice des Etats-Unis a déposé auprès du Tribunal fédéral du District de Washington, D.C, un décret aux termes duquel Mittal Steel s'est engagée à utiliser tous les moyens à sa portée pour vendre Dofasco à ThyssenKrupp ou, si Dofasco ne peut pas être vendu du fait de la Stichting, à vendre certains actifs alternatifs.

Par des résolutions, adoptées respectivement le 25 septembre et le 11 octobre, les Conseils d'administration de Mittal Steel et d'Arcelor ont demandé formellement à la Stichting de se dissoudre et de restituer les actions de Dofasco à Arcelor. Le 10 novembre, le conseil d'administration de la Stichting a décidé à l'unanimité de ne pas dissoudre la fondation et de conserver les actions de Dofasco, continuant ainsi à empêcher leur vente. Mittal Steel continue d'étudier les options possibles pour obtenir la dissolution de la Stichting et la restitution des actions de Dofasco; cependant, comme il est indiqué ci-dessus, les conseils juridiques néerlandais de Mittal Steel ont informé celle-ci que les possibilités d'atteindre cet objectif par le biais de procédures judiciaires contre la Stichting sont faibles.

#### *À propos d'Arcelor Mittal*

*Arcelor Mittal est le numéro un mondial de la sidérurgie, avec 330 000 employés dans plus de 60 pays. La société réunit le premier et le deuxième producteurs d'acier du monde, Arcelor et Mittal Steel.*

*Arcelor Mittal est leader sur tous les principaux marchés mondiaux, y compris l'automobile, la construction, l'électroménager et l'emballage. L'entreprise est un acteur de premier plan dans le domaine de la technologie et de la R&D et dispose d'importantes ressources propres de matières premières et d'excellents réseaux de distribution. Son dispositif industriel réparti dans 27 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique lui permet d'être présente sur tous les marchés clés de l'acier, tant dans les économies émergentes que dans les économies développées. L'entreprise s'est fixé pour objectif de développer ses positions en Chine et en Inde, deux pays dont les marchés sont en plein essor.*

*Les chiffres financiers clés pro forma d'Arcelor Mittal pour les neuf premiers mois de 2006 font ressortir un chiffre d'affaires combiné de 65,4 milliards de dollars US pour une capacité de production annuelle de quelque 130 millions de tonnes, soit environ 10 pour cent de la production mondiale d'acier.*

*Les actions d'Arcelor Mittal sont actuellement cotées comme actions de l'entité légale Mittal Steel N.V. aux marchés de New York (MT), Amsterdam (MT), Paris (MTP), Bruxelles (MTBL), Luxembourg (MT) et aux bourses espagnoles de Barcelone, Bilbao, Madrid (MTS) et Valencia.*

<b>Arcelor Mittal - Relations Investisseurs</b>	
Europe Continentale	+352 4792 2414
Royaume Uni / Asie / Afrique	+44 207 543 1172
Amériques	+1 312 899 3569
Investisseurs individuels	+352 4792 2434
Investisseurs socialement responsables	+352 4792 2902
<b>Arcelor Mittal – Communication</b>	
E-mail: <a href="mailto:press@arcelormittal.com">press@arcelormittal.com</a>	
Téléphone : +352 4792 5000	
<b>Arcelor Mittal - Corporate Communications</b>	<b>France</b>
Nicola Davidson +44 207 543 1162 / 1172	Sandra Luneau +33 1 71 92 00 58
Luc Scheer +352 4792 2360	<i>Image 7:</i>
Jean Lasar +352 4792 2359	Tiphaine Hecketsweiler +33 1 5370 7470
<i>Maitland Consultancy:</i>	<b>Espagne</b>
Philip Gawith / Lydia Pretzlik +44 20 7379 5151	Ignacio Agreda +34 94 489 4162
<b>Amérique du Nord</b>	Oscar Fleites +34 98 512 60 29
Bill Steers +1 312 899 3817	